

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 24 septembre 2013 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales**

NOR : AFSH1330681A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;  
Vu le décret n° 2012-994 du 23 août 2012 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2012 susvisé est modifié comme suit :

1° Au I, Jean-Claude STUTZ, fédération Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) santé et sociaux (titulaire), est nommé en remplacement d'Alain VIGNE, fédération Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) santé et sociaux (titulaire).

2° Au II, Philippe LEVANNIER, Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (titulaire), est nommé en remplacement de Dominique MIZERA, Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (titulaire).

3° Au V, Denis FISCHER, Fédération nationale des associations d'aides-soignantes (titulaire), est nommé en remplacement de Marie-Françoise ROUSSEAU, Fédération nationale des associations d'aides-soignantes (titulaire).

#### Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 24 septembre 2013.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef du bureau RH2 de l'exercice, de la déontologie  
et du développement professionnel continu,*  
G. BOUDET